

> Circulaire du CPDP

n°11116
Mardi 31 mai 2016

PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES À L'ÉMISSION DE SUBSTANCES DANS L'ATMOSPHÈRE

Liste des laboratoires ou organismes agréés

ARRÊTÉ DU 18 MAI 2016

> Le Journal officiel du 28 mai 2016 a publié un arrêté du 18 mai 2016 qui dresse la liste des laboratoires ou organismes agréés pour effectuer les prélèvements et analyses à l'émission dans l'atmosphère des substances mentionnées ci-dessous :

Agrément 1 a et 1 b : prélèvement (1 a) et quantification (1 b) des poussières dans une veine gazeuse.

Agrément 2 : prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux.

Agréments 3 a et 3 b : prélèvement (3 a) et analyse (3 b) de mercure (Hg).

Agréments 4 a et 4 b : prélèvement (4 a) et analyse (4 b) d'acide chlorhydrique (HCl).

Agréments 5 a et 5 b : prélèvement (5 a) et analyse (5 b) d'acide fluorhydrique (HF).

Agréments 6 a et 6 b : prélèvement (6 a) et analyse (6 b) de métaux lourds autres que le mercure (arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb, antimoine, thallium, vanadium).

Agrément 7 : prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse (PCDD et PCDF).

Agrément 8 : analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et PCDF).

Agréments 9 a et 9 b : prélèvement (9 a) et analyse (9 b) d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Agréments 10 a et 10 b : prélèvement (10 a) et analyse (10 b) du dioxyde de soufre (SO₂).

Agrément 11 : prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NO_x).

Agrément 12 : prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).

Agrément 13 : prélèvement et analyse de l'oxygène (O₂).

Agrément 14 : détermination de la vitesse et du débit-volume.

Agrément 15 : prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.

Agrément 16 a et 16 b : prélèvement (a) et analyse (b) de l'ammoniac (NH₃).

> La date de validité de l'agrément et les types de prélèvements et d'analyses autorisés sont précisés pour chaque laboratoire dans les tableaux en annexe de l'arrêté.

> Figure ci-après l'arrêté du 28 mai 2016, qui **abroge l'arrêté du 15 décembre 2015** précédemment en vigueur⁽¹⁾.